

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Publié le 15/02/2024
Mis en ligne le 16/02/2024

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Auditorium de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Courriel de convocation envoyé le : 26/01/24

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Erwan GARGADENNEC, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, Mme Olivia BOULANGER à M. Christophe MOUTAUD, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Benoît LASCOUX à M. Eric CORREIA, Mme Christine MARRACHELLI à M. François VALLES, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne TONDUF à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Philippe BAYOL, M. Pierre AUGER à M. Philippe PONSARD, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Eric BODEAU

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, Mme Célia BOIRON

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 39

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 14

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 53

Secrétaire de séance : M. Christophe MOUTAUD

AUTORISATION DE PROGRAMME : CREDIT DE PAIEMENT EXERCICE 2024 - AJUSTEMENT

Rapporteur : M. ERIC BODEAU

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année, puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par des articles du code général des collectivités territoriales (CGCT) et du code des juridictions financières.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année.

Il convient d'actualiser la délibération N°339/23 du 14 décembre 2023.

Suite à un problème technique il convient de clôturer les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement du Budget Principal, votés lors du Conseil Communautaire de décembre 2023.

Budget Principal :

Libellé de l'investissement	Montant de l'AP ajusté en 2023	2023	2024	2025	2026
		Total CP	CP	CP	CP
TOTAL FONDS DE CONCOURS	400 000,00 €	112 400,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	87 600,00 €
TOTAL SECURITAIRE ET REGLEMENTAIRE	1 194 714,19 €	284 021,29 €	300 000,00 €	300 000,00 €	310 693,00 €
TOTAL OBLIGATOIRE	1 947 099,37 €	685 785,37 €	464 600,00 €	448 160,00 €	348 554,00 €
		- €			
TOTAL AMENAGEMENT / AGENCEMENT	121 285,71 €	34 285,71 €	29 000,00 €	29 000,00 €	29 000,00 €
		- €			
TOTAL Maintien du Patrimoine	205 000,00 €	50 000,00 €	55 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
		- €			
Etudes Urbanismes	150 350,00 €	45 890,00 €	39 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
AIRE DE GRAND PASSAGE		11 460,00 €			
TOTAL ETUDES URBANISMES	150 350,00 €	57 350,00 €	39 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
Pôle Aquatique (AMO 2023 - Etudes diverses (faune, flore..) Construction)	10 404 472,00 €	244 796,00 €	1 055 572,00 €	4 012 751,00 €	5 091 353,00 €
Aire d'Accueil de grand Passage	320 000,00 €	100 000,00 €	220 000,00 €		
Acquisitions	466 454,50 €	115 054,50 €	163 800,00 €	93 800,00 €	93 800,00 €
TOTAL NOUVELLES ACQUISITIONS	11 190 926,50 €	459 850,50 €	1 439 372,00 €	4 106 551,00 €	5 185 153,00 €
CUMULE	15 209 375,77 €	1 683 692,87 €	2 426 972,00 €	5 060 711,00 €	6 038 000,00 €

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser M. le Président à clôturer les AP/CP du budget principal, mentionnés ci-dessus suite à un problème technique rencontré par les services,
- de préciser que les AP/CP seront clôturés sur le logiciel informatique.

Délibération n° 23/24 du 8/02/24

7. Finances Locales 7.1 Décisions budgétaires

1/ Actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements 2024 :
Budget Principal :

Grandes Thématiques	Programmes	AP 2024-2027	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	
Soutien aux communes	FDC 24-26 Fonds de concours	287 600,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	87 600,00 €		
	JURIDIQUE		- €	- €	- €		
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	180 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €		
	LECTURE PUBLIQUE	166 260,00 €	55 420,00 €	55 420,00 €	55 420,00 €		
	AMENAGEMENT TERRITOIRE POLITIQUE MOBILITE	160 000,00 €	160 000,00 €	- €	- €		
	OPAH RU	506 920,00 €	261 680,00 €	245 240,00 €	- €		
	POLITIQUE DE LA VILLE		- €	- €	- €		
	PETITE ENFANCE	42 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €		
	SPORT NATURE & TOURSIME	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €		
	POLITIQUE AMENAGEMENT TERRITOIRE_ URBANISME	288 900,00 €	92 300,00 €	104 300,00 €	92 300,00 €	- €	
	POLE AQUATIQUE	16 181 084,00 €	645 980,00 €	5 018 000,00 €	5 029 208,00 €	5 487 896,00 €	
	AIRE DE GRAND PASSAGE	320 000,00 €	120 000,00 €	200 000,00 €	- €		
	SOUS TOTAL	17 850 164,00 €	1 414 380,00 €	5 696 960,00 €	5 250 928,00 €	5 487 896,00 €	
	Administration de la collectivité	PREVENTION - Direction Ressources Humaines	12 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	
		PATRI MOINE BATI	1 340 000,00 €	340 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	
PATRI VOIRIE		- €	- €	- €	- €		
EQUIPEMENTS TECHNIQUES		75 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €		
INFORMATIQUE		300 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €		
SOUS TOTAL	1 727 000,00 €	469 000,00 €	629 000,00 €	629 000,00 €	- €		
		19 864 764,00 €	1 983 380,00 €	6 425 960,00 €	5 967 528,00 €	5 487 896,00 €	

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20240208-23-24-DE
Date de réception préfecture : 15/02/2024

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser M. le Président à engager les dépenses des opérations ci-dessus, sur les budgets concernés à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes,
- de préciser que les crédits paiement de 2024 sont inscrits aux budgets correspondants sur les opérations d'investissement mentionnées.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Pour Absence et Empêchement

Le 1^{er} Vice-Président

Eric BODEAU



Le secrétaire de séance

Christophe MOUTAUD